Règlement du Prix Culture Judo 2020-2021

Article 1 : Objectif du Prix Culture Judo

Le Prix Culture Judo a pour objectif de promouvoir les valeurs et les principes qui constituent le Judo. Cela peut inclure aussi sa dimension sportive au regard de l'éthique.

Article 2 : Inscription

L'unique canal d'inscription est culturejudo72@gmail.com que ce soit par le judoka directement, son professeur, son club ou ses parents.

L'inscription est gratuite et sur la base du volontariat du candidat (pas celui de ses responsables).

Il souhaitable de ne pas participer deux années de suite au prix.

Les inscriptions sont closes au 31 Mars. La limite des dates d'examen est fixée au 30 avril

Si vous êtes intéressé pour intégrer le jury, c'est aussi ce même contact ou en personne auprès de Benoit Planchenault, Délégué Départemental au Titre de la Culture Judo

Article 3 : Catégories

3.1. Catégories d'âge

Trois catégories d'âge sont imposées afin d'adapter les exigences des épreuves

Niv 1	*Très jeunes*	*Poussin et Benjamin*	*7-12 ans*
Niv 2	*Jeune*	*Minime et Cadet*	*13-17 ans*
Niv 3	*Moins Jeune*	*Juniors et Séniors*	*18 et +*

3.2. Situations de handicap

Des aménagements peuvent être effectués afin d'inclure des personnes en situation de handicap (toute forme incluse).

Article 4 : Epreuves

L'épreuve est constituée de 3 épreuves dont la durée et la difficulté varie selon l'âge des candidats. Pour chacune, 10 points sont attribués pour un total de 30 points.

	Durée totale	Exposé	Quizz	Entretien
Niv 1	15'	*Exposé oral 5', support facultatif*	10 questions, 1 pt par question	5' guidées sur le judo voire l'éthique sportive
Niv 2	20'	*Exposé oral avec support 8'*	20 questions, 0,5 pt par question	8' sur le Judo et l'éthique sportive
Niv 3	25'	*Exposé oral avec support 12'*	20 questions, 0,5 pt par question	10' sur le Judo et l'éthique sportive

L'épreuve se déroulera en différents moments et lieux (manifestations, clubs,…). Une présence familière sera tolérée pour les plus jeunes.

4.1. Exposé :

Les judokas choisissent un thème ou une question, précis ou large, qu'ils présenteront.

Les points sont attribués selon :

- La pertinence des propos (4) : Ce qui est dit est vrai, en lien avec la Culture Judo et/ou l'éthique sportive
- Le lien entre la Culture et la pratique (4) : Le candidat explique comment il vit le Judo au travers des éléments qu'il traite, les actions concrètes qu'il fait
- L'attitude du judoka (2) : respectueuse, ouverte et impliquée

4.1.1 : Le support

Le support peut être matériel (une affiche, un objet,…) ou numérique. S'il est numérique, attention de prévoir sa lisibilité en amont avec le jury lors de l'inscription.

4.2. Un quizz

Le jury posera 10 ou 20 questions sur la Culture Judo : traduction, historique (pas de données sportives), fonctionnement. En cas de difficulté lors d'une question, 3 réponses sont proposées mais seule la moitié des points sera donné en cas de bonne réponse.

4.3. Entretien

Sous la forme d'une discussion à partir de questions ouvertes, nous aborderons des sujets autour de l'éthique des judokas tant dans la sphère Judo que la sphère sportive

Exemples : Que penses-tu des kimonos bleus ? A ton avis, pourquoi y a-t-il du dopage ? Pourquoi y a-t-il moins de fille à pratiquer le Judo ? Pourquoi on dit que c'est « Plus qu'un sport » ?

Les points sont attribués selon :

- La pertinence (4) : La réponse est respectueuse d'une éthique sportive et des fondements du Judo
- La compréhension (4) : Le candidat s'approprie la réflexion en faisant le lien entre sa pratique et le sujet traité
- L'attitude (2) : Ouverture d'esprit et bienveillance

Article 5 : Résultats

A la fin de la dernière épreuve, le jury explique le résultat au candidat sans donner la note exacte. Il s'agit d'expliquer ce qui est réussi et ce qui l'est moins.

Les résultats finaux sont communiqués à partir du 1er Mai (dernier examen au 30 avril) par mail au candidat.

Article 6 : Récompenses

Des récompenses seront attribuées à chaque participant.

Des prix seront attribués au 3 premiers de chaque catégorie. Ils sont susceptibles d'être différents d'une année sur l'autre.

Article 7 : Archives et partage

Afin de communiquer le travail fourni au sein du Club du candidat, du Comité voire de la Ligue, il sera demandé des copies des supports. Ces copies ne seront pas commercialisées.

De même, il sera éventuellement demandé des droits à l'image afin de filmer l'examen de manière à présenter le déroulement de cet événement.

Pour les mineurs, ces copies et droits à l'image ne se feront qu'avec l'accord des responsables légaux